

LE 9 SEPTEMBRE 2019

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 9 septembre 2019 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal, M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Lucie Masse, Mme Chantal Montminy et Mme Hélène Daneau.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant 8 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR De l'assemblée du 9 septembre 2019

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2019

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

5. ADMINISTRATION

5.1 Service juridique pour l'année 2020 – Cain Lamarre

5.2 Renouvellement du contrat d'assurance – Groupe Ultima - MMQ

5.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Travaux de pavage sur la rue des Bouleaux

6.2 Installation d'une membrane sur le chemin du Lac

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en août 2019

8.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 50, des Hirondelles, lot 4

8.3 Demande à la CPTAQ, lot 4 666 005

8.4 Demande de correction concernant l'installation septique au lot 4 665 828

8.5 Demande d'intervention dans un cours d'eau – lot 4 666 298

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10. LOISIRS et CULTURE

10.1 Aucun

**Résolution
2019-106**

11. FINANCES

- 11.1 Rapport de délégation de compétence
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
- 11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 31 août 2019

12. DIVERS

- 12.1 Ajout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2019

**Résolution
2019-107**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 8 juillet 2019 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4 CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5 ADMINISTRATION

5.1 Service juridique pour l'année 2020 – Cain Lamarre

**Résolution
2019-108**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques Inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, selon les termes de l'offre de service du 28 août 2019.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Renouvellement du contrat d'assurance – Groupe Ultima - MMQ

**Résolution
2019-109**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de procéder au renouvellement de la police d'assurance de la municipalité auprès de la Mutuelle des municipalités de Québec (MMQ), avec le courtier Groupe Ultima pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 au coût de 12 357 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

5.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 108 500 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018 ;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité de Hatley visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Hatley ;

**Résolution
2019-110**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Hatley informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Hatley, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté à l'unanimité.

6 TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Travaux de pavage sur la rue des Bouleaux

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration afin de procéder au pavage de la rue des Bouleaux;

Considérant que la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 14 682 \$, numéro de dossier 00028278-1-45043-(05)-2019-07-22-31 ;

Considérant que la municipalité a reçu 2 soumissions ;

**Résolution
2019-111**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'adjuger le contrat à Pavage Lavallée & Leblanc afin de procéder au pavage de la rue des Bouleaux au coût de 26 772.90 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

6.2 Installation d'une membrane sur le chemin du Lac

**Résolution
2019-112**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'octroyer le contrat d'installation d'une membrane sur le chemin du Lac sur une longueur de 125 m à Scalabrini & Fils pour un montant de 18 125 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8 URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en août 2019

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions de permis pour la période terminant en août 2019. Pour la période visée, 3 permis de construction pour 940 000 \$ et 18 permis de rénovation/modification pour un montant 748 000 \$. Dans la catégorie garage et piscine, 11 permis ont été émis pour 343 000 \$. Dans la catégorie diverse, 17 permis ont été émis.

8.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 50, des Hirondelles, lot 4

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé 50, des Hirondelles, lot 4 a présenté une demande de dérogation mineure concernant l'empiètement du bâtiment accessoire dans la marge avant et latérale ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire remplaçant le bâtiment actuel sera situé à 0.30 m à son point le plus près de la ligne avant et de 0,25 m de la ligne latérale ;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale exige une distance minimale de 1 m de chacune des limites de terrain ;

CONSIDÉRANT que la réglementation cause un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement un bâtiment situé au même emplacement qui sera retiré ;

CONSIDÉRANT que la dérogation est mineure et constitue un cas isolé dans le voisinage ;

CONSIDÉRANT que le CCU a effectué l'étude de la demande et a émis un avis favorable;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande;

Résolution 2019-113

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 50, des Hirondelles, lot 4, lot 4 665 588. La dérogation permettant que le bâtiment accessoire soit situé à 0,30 m de la ligne avant et 0,25 m de la ligne latérale, plutôt que 1 m tel qu'exigé par la réglementation.

Adopté à l'unanimité.

8.3 Demande à la CPTAQ, lot 4 666 005

Considérant que le propriétaire du lot 4 666 005 a présenté une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation d'un lot à d'autres fins que l'agriculture ;

Considérant que cette demande doit être accompagnée d'une résolution appuyant la demande ;

Considérant que le CCU doit analyser le projet en fonction de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles avant de formuler une recommandation ;

Considérant que le CCU a conclu que le projet ne répond pas aux critères de l'article 62 ;

Considérant que le propriétaire possède un droit de construire une résidence en vertu de l'article 40 de la LPTAA sans avoir à aliéner le lot ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal de refuser d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 4 666 005

Résolution 2019-114

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu de refuser d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le lot 4 666 005.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Demande de correction concernant l'installation septique au lot 4 665 828

Considérant que la municipalité a remarqué un dysfonctionnement de l'installation septique de l'immeuble situé au 111, chemin de la Baie-Woodland ;

Considérant que l'inspecteur en bâtiment s'est rendu sur les lieux et a constaté que la capacité de percolation du sol n'était pas suffisante pour la quantité d'eau provenant du bâtiment ;

Considérant que le dysfonctionnement a pour effet de rendre les sols environnants humides ;

Considérant que la réglementation provinciale Q-2, r.22 mentionne qu'à moins d'être traitées ou rejetées selon les dispositions du règlement, nul ne peut rejeter dans l'environnement des eaux usées ou ménagères ;

Considérant que la municipalité souhaite, si nécessaire, se prévaloir de son droit d'intervention en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales.

**Résolution
2019-115**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu de reconnaître le dysfonctionnement de l'installation septique du bâtiment situé au 111, chemin de la Baie-Woodland ;

Et d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement à prendre les mesures nécessaires pour éviter toute contamination de l'environnement ;

Et, en cas de non-collaboration des propriétaires, effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'études de caractérisation du terrain afin de remplacer le système défectueux

Adopté à l'unanimité.

8.5 Demande d'intervention dans un cours d'eau – lot 4 666 298

Considérant que le propriétaire du lot 4 666 298 a présenté une demande d'intervention dans un cours d'eau pour en retirer les sédiments ;

Considérant que cette demande doit être formulée par la municipalité à la MRC ;

Considérant que les travaux à effectuer ont pour but de permettre un drainage adéquat des terres agricoles ;

Considérant que les frais seront assumés par la municipalité et refacturés en totalité au propriétaire ;

**Résolution
2019-116**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu de demander à la MRC Memphrémagog d'effectuer les démarches requises pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau. Le paiement des coûts des travaux sera garanti par la municipalité, mais l'ensemble des coûts assumés par la municipalité sera refacturé au propriétaire du lot 4 666 298 directement sur son compte de taxes, tel que le permet la loi.
Adopté à l'unanimité.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Aucun

10 LOISIR ET CULTURE

10.1 Soirée des bénévoles

**Résolution
2019- 117**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'organiser une rencontre annuelle avec l'ensemble des bénévoles de la municipalité afin de souligner leur contribution et leur dévouement à notre communauté tout au long de l'année 2019. La fête aura lieu le vendredi 6 décembre et sera organisée par la municipalité. Le directeur général est autorisé à signer une demande de permis d'alcool au nom de la municipalité.
Adopté à l'unanimité.

11 FINANCE

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 3 668.26\$, pour les mois de juillet et août 2019.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juillet 2019;

Résolution 2019-118

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juillet 2019 du chèque 4656 au chèque 4688 pour un montant de 22 388.98 \$;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois d'août 2019 du chèque 4689 au chèque 4719 pour un montant de 19 165.84 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 8792 au chèque 8903 pour un montant de 248 870.72 \$.

8792	MARIO ST-PIERRE	Frais de déplacement	103,39 \$
8793	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	260,00 \$
8794	BELL CANADA	Appel sans frais	13,95 \$
8795	RÉGIE DU PARC	Billets de courtoisie - Wippi	300,00 \$
8796	MRC MEMPHRÉMAGOG	Billets Festin Régional	280,00 \$
8797	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	96,46 \$
8798	HYDRO QUÉBEC	Hôtel de ville et centre communautaire	579,52 \$
8799	BELL CANADA	Hôtel de ville et Bowen	483,30 \$
8800	ANDRÉ MARTEL	Frais déplacement et surcharge plaques	246,52 \$
8801	LEE DEZAN	Entretien des pelouses	974,00 \$
8802	RÉJEAN MARTIN	Signaleur	345,00 \$
8803	SARAH SANDERSON	Surcharge pour soccer - non résident	40,00 \$
8804	HYDRO QUÉBEC	Domaine Hatley	144,00 \$
8805	INFOTECH	Épuration et déplacement	594,78 \$
8806	MRC MEMPHRÉMAGOG	Quote part	35 469,50 \$
8807	EXCAVATION R MADORE	Entretien de chemin	1 540,67 \$
8808	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 989,02 \$
8809	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 101,08 \$
8810	SPA ESTRIE	Frais mensuel	202,22 \$
8811	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyses d'eau	2 243,45 \$
8812	LES SERVICES EXP	Service d'ingénierie	2 496,11 \$
8813	MATÉRIAUX LÉTOURNEAU	Peinture pour marquage	41,05 \$
8814	ADMQ ESTRIE	Colloque régional	90,00 \$
8815	REFLET DU LAC	Bottin de Stanstead	172,46 \$
8816	SINTRA PIÈCES D'AUTO	Rechargement	2 952,65 \$
8817	COATICOOK	Transport cabane patinoire	344,93 \$
8818	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	16,00 \$
8819	LOCATION COATICOOK GROUPE FINANCIER	Laveuses	33,21 \$
8820	EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	871,86 \$
8821	MARCHÉ PATRY	Café et lait	147,39 \$
8822	RIGDSC	Compostage et enfouissement	2 694,28 \$
8823	UMQ	Cotisation annuelle Mutuel SST	1 697,99 \$
8824	TRANSPORT M MORIN	Installation de ponceaux	4 596,13 \$

8825	XPLORNET	Internet	97,72 \$
8826	FOSSÉS BEAUREGARD	Vidange de fosses	3 496,15 \$
8827	TRANSPORT S TAYLOR	Cueillettes de déchets, compostables et récup	6 476,10 \$
8828	LETTAGE GP	Identification du camion - logos	143,72 \$
8829	TRAVAUX LÉGER ENR.	Fauchage	2 647,87 \$
8830	BUREAU EN GROS	Papier et autres	212,40 \$
8831	EXCAVATION D ROY	Installation d'un ponceau	1 109,56 \$
8832	TEXEL MATÉRIAU	Membrane	4 988,19 \$
8833	MRC DE COATICOOK	Projet Rivière Niger	1 100,00 \$
8834	USD GLOBAL	Bac brun	1 277,32 \$
8835	VIVACO	Bidon et sel adoucisseur	554,10 \$
8836	N4 MOBILE	Internet sans fil poste Bowen	236,71 \$
8837	PUROLATOR	Frais de livraison	16,54 \$
8838	TERRAQUAVI	Semence et boudin de paille	2 022,69 \$
8839	HYDRO QUÉBEC	Lumière de rue	350,04 \$
8840	BELL CANADA	Appel sans frais	14,45 \$
8841	H.T.C.K.	Essence camion de voirie	770,17 \$
8842	RIGDSC	Compostage et enfouissement	3 754,35 \$
8843	RIGDSC	Compostage et enfouissement (suite)	0,00 \$
	CONSTRUCTION		
8844	GOUDREAU	Nivelage	5 748,76 \$
8845	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	292,00 \$
8846	BELL MOBILITÉ	Cellulaire voirie	96,50 \$
8847	CHRISTINE ROY	Frais de déplacement	104,54 \$
8848	HYDRO QUÉBEC	Stations de pompage	183,35 \$
	ENTREPOSAGE		
8849	LAMONTAGNE	Location de conteneur	742,74 \$
8850	MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage du rôle	323,00 \$
8851	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager (3/4)	1 483,18 \$
8852	LEE DEZAN	Entretien de pelouse	974,00 \$
8853	HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	606,23 \$
8854	INFOTECH	Banque d'heures	1 287,72 \$
8855	9067-7295 QUÉBEC INC.	Niveleuse et transport	7 645,84 \$
8856	EXCAVATION R MADORE	Entretien des fossés	2 253,51 \$
8857	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	8 638,03 \$
8858	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	3 545,41 \$
8859	SPA ESTRIE	Frais mensuel	202,22 \$
8860	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	325,38 \$
8861	GARAGE RUSSELL SMITH	Cabane à patinoire et camion	5 617,59 \$
8862	BELL CANADA	Téléphone	488,26 \$
8863	SINTRA	Rechargement	1 279,57 \$
	PIÈCES D'AUTO		
8864	COATICOOK	Transport de cabane	275,94 \$
8865	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	24,00 \$
8866	INFORMATIQUE ORFORD	Câble réseau	28,73 \$
8867	LAURENTIDE RE/SOURCE	Dépôt de peinture	27,59 \$
	GROUPE FINANCIER		
8868	EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	913,46 \$
8869	GROUPE ULTIMA	Assurance 2019-2020	13 469,00 \$
8870	MARCHÉ PATRY	Café et lait	27,72 \$
8871	TRANSPORT M MORIN	Transport de pierre	3 370,50 \$
8872	XPLORNET	Internet	97,72 \$
8873	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysager	60,70 \$
8874	FOSSÉS BEAUREGARD	Vidange de fosses	2 214,94 \$
8875	TRANSPORT S TAYLOR	Cueillettes de déchets, compostables et récup.	12 952,20 \$
8876	JPL ÉLECTRIQUE	Réparation de lumière	146,60 \$
	CENTRE PEINTURE		
8877	LAROCHE	Peinture pour patinoire	320,32 \$

8878	SIGNO PLUS	Panneaux de signalisation	90,03 \$
8879	RONA J ANCTIL	Ponceaux	5 676,16 \$
8880	9115-4633 QC (SCALABRINI)	Entretien de chemin et fossés	26 435,51 \$
8881	BUREAU EN GROS	Pochette de plastique	90,82 \$
8882	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement	86,40 \$
8883	ANGÈLE VIENS	Remboursement de surtaxe	40,00 \$
8884	CENTRE SERVICES PARTAGÉS CONSTRUCTION	Mise-à-jour de volume	64,51 \$
8885	GOUDREAU	Nivelage	431,16 \$
8886	INSTALLATIONS S DURAND	Réparation d'un panneau de contrôle	2 178,56 \$
8887	RÉGIE INCENDIE EST	Quote-part (3/3)	25 335,67 \$
8888	VIVACO	Matériau réparation de patinoire	17,63 \$
8889	PUROLATOR	Semence et boudin de paille	7,69 \$
8890	TERRAQUAVI	Semence et boudin de paille	1 423,39 \$
8891	CARROSIER PRO COLOR	Enlèvement d'un film teinté	45,99 \$
8892	PROTEKNA	Service d'ingénierie	1 173,89 \$
8893	GÉOSYMBIOSE	Service d'ingénierie	655,36 \$
8894	MALIKA HAUG	Remplacement d'un chèque perdu	50,00 \$
8895	MARQUAGE TRAÇAGE QC	Marquage rue Main	2 054,76 \$
8896	FQM	Inscription Congrès 2019	4 593,25 \$
8897	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rues	350,04 \$
8898	HÉLÈNE DULAC	Rencontre du CCU	30,00 \$
8899	PAULINE DANSERAU	Rencontre du CCU	30,00 \$
8900	NEOPOST	Achat de timbres	1 000,00 \$
8901	MARCHÉ PATRY	Achat de nourriture	69,53 \$
8902	H.T.C.K.	Essence camion de voirie	519,02 \$
8903	SAMANTHA PIGEON	Entretien ménager	225,10 \$
			248 870,72 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 31 août 2019

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 31 août 2019.

12 DIVERS

12.1 Ajout

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il y a eu du développement dans le dossier du pont à North Hatley. Le maire précise que non, il n'a pas reçu de nouvelle des ministères depuis l'assemblée de juin dernier, où le représentant du ministère de l'Environnement avait mentionné qu'aucun permis n'avait encore été émis.

Une citoyenne demande à quoi correspond les routes 1 et 2 telles que mentionnées au point 5.3. Le directeur général mentionne que ceux-ci sont les routes transférées en 1993 par le MTQ à la municipalité. La citoyenne demande où exactement la membrane sur le chemin du Lac sera installée. Le maire précise que ce sera non loin du numéro d'immeuble 7689 dans la côte, là où chaque année un ventre de bœuf apparaît. Cependant, les travaux ne seront pas exécutés avant le dépôt du rapport demandé à EXP concernant l'état de situation sur certaines routes de la municipalité et les actions à être entreprises.

Une citoyenne se questionne sur la pertinence d'asphalter la rue des Bouleaux, surtout si le niveau de la rue demeure comme actuellement puisque la rue étant plus haute que la

majorité des terrains, cela représente déjà un problème dans le secteur. Le maire demande au directeur général de faire les vérifications avec l'inspecteur en voirie afin de trouver la meilleure solution possible pour régulariser les problèmes de drainage dans ce secteur avant d'exécuter les travaux.

La même citoyenne soulève le problème des excès de vitesse sur cette rue. Le maire mentionne la possibilité d'installer des dos d'âne pour ralentir la circulation. Cependant, le directeur général rappelle que l'an dernier le panneau servant à identifier la vitesse des autos sur cette rue avait été installé et qu'en résumé il n'y avait pas de problème de vitesse, exception faite d'un individu. Le directeur suggère de procéder par étape en installant dans un premier temps le même panneau, analyser les résultats et peut-être au final installer des dos d'âne.

Un résident demande si lors des dernières assemblées de la Régie du Parc la question du pont à North Hatley avait été soulevée ainsi que l'effet de la passerelle sur la restriction de l'écoulement des eaux. M. Ferland précise que cette discussion n'a pas eu lieu parce que d'une part on s'attend à ce que les ministères des Transports et de l'Environnement analyse cette situation, surtout dans le contexte de la mise en place des Zones d'intervention spéciales (ZIS), tel que la municipalité l'a demandée lors des audiences publiques et d'autre part la passerelle n'appartenant pas à la Régie, celle-ci n'a pas de véritable pouvoir d'intervention sur la passerelle. Cependant, si les 2 ministères font le travail d'analyser les impacts reliés à la réparation du pont juste à côté, s'il y a un impact relié à la présence de la passerelle, cela devrait ressortir dans l'étude.

Le résident demande aussi si le pont qui a été reconstruit exactement comme avant au Canton de Hatley a fait l'objet d'une étude d'impact sur le niveau du Lac. Le maire mentionne ne pas avoir eu d'information concernant ce pont, mais qu'à première vue selon lui, celui-ci ne doit pas avoir un impact, mais ce n'est qu'une impression.

Le citoyen demande aussi si des démarches sont débutées afin de modifier le barrage pour laisser passer davantage d'eau en période de grande crue. M. Ferland précise que pour l'instant ce dossier n'est pas encore sur la table pour discussion entre les membres de la Régie.

Le citoyen précise que pour avoir vu les plans du futur pont à North Hatley, les piliers sont toujours prévus.

Une citoyenne demande si l'installation de membrane pour arrêter la prolifération des algues est prévue pour bientôt. Le conseiller, M. Massicotte mentionne que pour l'instant le travail se fait avec Bleu Massawippi en collaboration avec RAPPEL, mais que compte tenu des disponibilités de ce dernier, ils sont en attentes. Il précise que dès qu'il sera possible une rencontre d'information sera organisée pour les citoyens concernés.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 36

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier